

DECRET N° 99-267 du 21 mai 1999

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE
ministre du Plan, de la restructuration
économique et de la promotion de
l'emploi, de l'intérim de Monsieur
Joseph H. GNONLONFOUN, garde des
Sceaux, ministre de la justice, de la
législation pour compter du 21 mai 1999.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la
République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats
définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le Décret n° 98-280 du -12 juillet 1998 portant composition du
Gouvernement ;

VU le décret n° 99-252 du 19 mai 1999 portant démission des membres du
gouvernement élus députés à l'Assemblée nationale ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 21 mai 1999, Monsieur Albert TEVOEDJRE,
ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi
est chargé de l'intérim du garde des Sceaux, ministre de la Justice, de la
législation et des des droits de l'homme pendant l'absence de Monsieur Joseph
H. GNONLONFOUN, élu député à l'Assemblée nationale.

.../...

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 21 Mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU .-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPSCF
4 MFPTRA 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-
DSDV 8 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-
FASJEP 3
JO 1.-